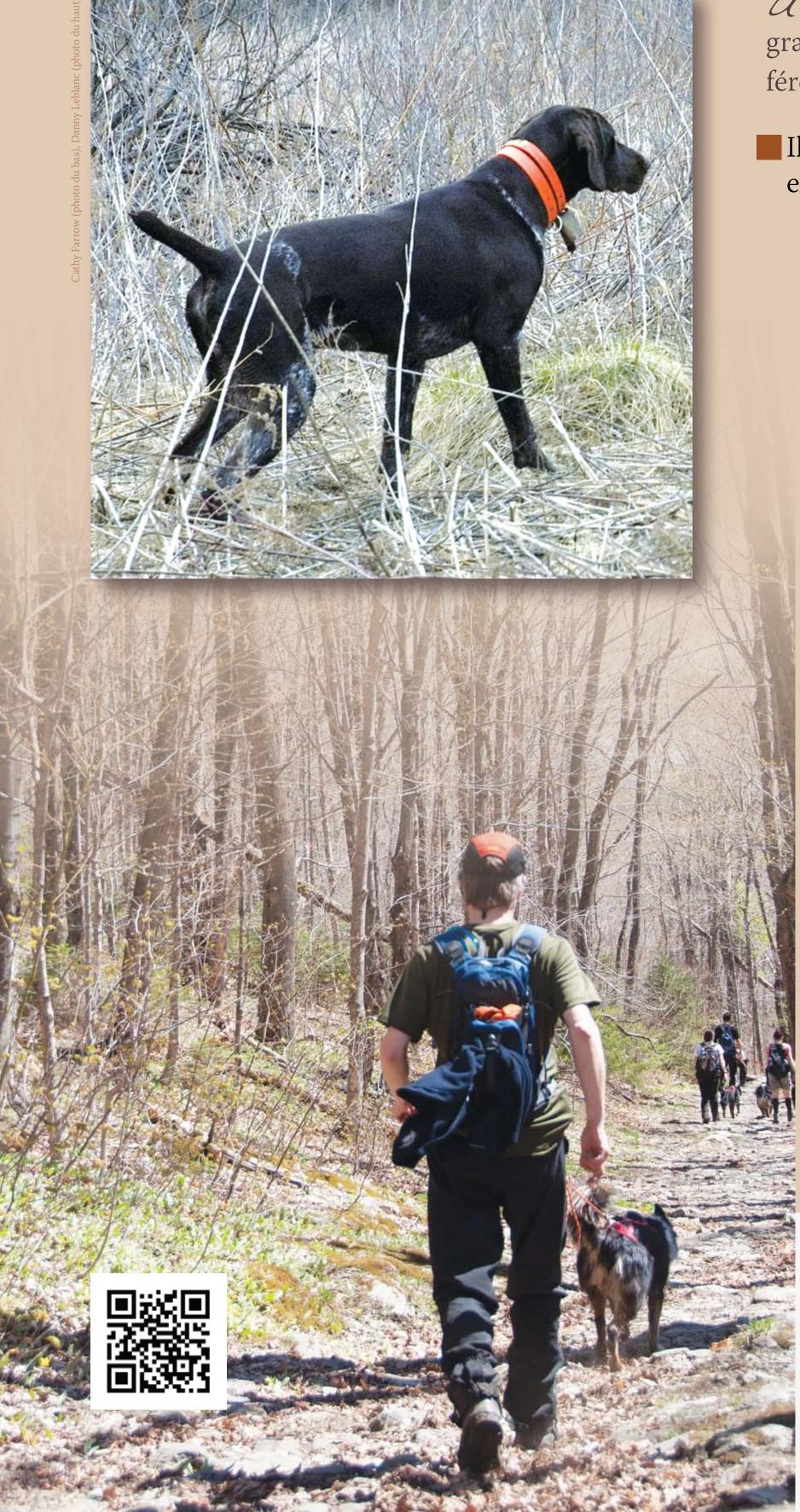
Soyez responsable!

Pour une cohabitation harmonieuse entre les divers utilisateurs du territoire (villégiateurs, randonneurs, chasseurs et trappeurs), c'est l'affaire de tous d'agir de façon responsable.



Un chien qui se déplace librement ou à une trop grande distance de son maître est exposé à différents dangers :

- Il peut être blessé par un autre animal (par exemple, un porc-épic, un coyote, etc.);
 - Il peut contracter ou propager des maladies ou des parasites;
 - Il peut être capturé dans un piège installé en toute légalité;
 - Il peut être blessé ou, pire, abattu accidentellement par un chasseur.

De plus, les chiens qui sont laissés sans surveillance peuvent déranger ou causer de graves dommages aux populations d'animaux sauvages.

Pensez-y:

En promenade, utilisez une laisse!
En villégiature ou à la chasse, assurezvous de maintenir le contrôle de votre
animal!

En situation de piégeage, adoptez des techniques adaptées à la présence éventuelle de chiens sur le territoire!

Informez-vous au sujet des modalités concernant les animaux domestiques pour le territoire sur lequel vous vous trouvez. Pour plus de renseignements :

animauxdecompagnie.ftgq.qc.ca



